

Rémunération des mandataires sociaux

Publiée en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise
AFEP-MEDEF et de l'article L.225-42-1 du code de commerce

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 27 juillet 2015 et sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration de Rexel a décidé le 28 juillet 2015 de procéder à des attributions d'actions de performance aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux du Groupe.

Les actions attribuées sont intégralement soumises à des conditions de présence et de performance. Les critères de performance sont les suivants :

- Moyenne de la variation de la marge d'EBITA (40%)
- Moyenne du ratio de flux de trésorerie libre avant intérêts et impôts sur EBITDA (30%)
- Classement TSR ("Total Shareholders Return") (30%)

Les critères de performance seront mesurés sur une période de 3 ans.

L'attribution des actions ne sera effective qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de 3 ans, suivie d'une période de conservation de 2 ans¹.

Les attributions effectuées au bénéfice des mandataires sociaux du groupe sont par ailleurs encadrées de la manière suivante :

- Le nombre d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux n'excède pas 10% de l'attribution décidée par le Conseil d'administration;
- La valeur annuelle des actions de performance attribuées aux mandataires sociaux n'excède pas 100% de leur rémunération monétaire cible².

Le nombre d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux du Groupe le 28 juillet 2015 est le suivant :

Président Directeur Général, Rudy Provoost :	120 000 actions
Directeur Général Délégué, Catherine Guillouard :	58 200 actions

¹ Cette période de conservation de 2 ans n'est pas requise pour les attributions dont la période d'acquisition minimale est de 4 ans

² Telle que précisée dans le communiqué relatif à la Rémunération des mandataires sociaux du 16 février 2015, disponible sur le site www.rexel.com (partie "Gouvernement d'entreprise")